

Procédure de délivrance d'une licence FFGolf primaire

1. L'école est dans un département ayant signé la convention CD Golf / IA



2. La classe fait une rencontre de golf inter-écoles



3. L'instituteur remplit le formulaire et l'adresse au responsable départemental des rencontres inter écoles

5. Le **service Licences ffgolf** vérifie, enregistre et envoie la licence à l'adresse départementale indiquée



4. Le responsable départemental vérifie et valide la demande et l'adresse d'envoi des licences, puis l'adresse à la FFGolf



Avenant Convention nationale FFGOLF / UNSS

- L'inter écoles doit obligatoirement se dérouler sur un golf et les enfants avoir joué sur les greens d'un parcours.
- Le formulaire est rempli par le maître de la classe. Après signature par le Directeur de l'école, il est envoyé au responsable départemental des rencontres inter écoles du département.
- Cette procédure est réservée aux élèves non licenciés FFGolf, ou licenciés FFGolf indépendants, sans index, sans Carte Verte, sans OPENS ou/et sans DRAPEAU (excepté le VERT). Elle est valable jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours.
- La gestion de ces licences implique l'envoi des licences à une seule adresse départementale (IA, délégation USEP...). Aucune licence n'est directement envoyée à une école.
- Cette licence peut être renouvelée dans les mêmes conditions les années suivantes. S'il souhaite y voir figurer son adresse personnelle, l'élève devra ouvrir son portail licence (ffgolf.org) et procéder lui-même au changement d'adresse.